

9^o L'alignement TU, de la façade de cette dernière maison.

B. Côté gauche.

1^o L'alignement VW, dirigé en ligne droite de l'angle V, de la maison Parenté (Jules) sur celui W des écuries dépendant de la maison appartenant à M. Ozeray (Jules);

2^o L'alignement XY des façades des maisons Bridoux (Henri) et Dachy (Victor);

3^o L'alignement YZ, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle Z de la maison Lebrun;

4^o L'alignement ab des façades des maisons Hanin (Joseph) et Bridoux (Nicolas);

5^o L'alignement bc, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle saillant formé par les façades des maisons Labouverie (G.) et Martin (E.);

6^o L'alignement cd, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle saillant d formé par les façades des maisons Hubert (Louis) et Milard (J.);

7^o L'alignement de, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle e de la maison Thiriaux Parenté;

8^o L'alignement ef de la façade latérale de la maison Thiriaux Parenté;

9^o L'alignement gh des façades des maisons de la veuve Bartel Wanlin (Jean-Baptiste) et Dachy (Jean-Baptiste);

10^o L'alignement hi, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle saillant i

formé par les façades des maisons Dachy (Jules) et Martin (J.-B.);

11^o L'alignement ik, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle saillant k formé par la rencontre des façades des maisons Raty (Jean-Baptiste) et Moreau (Hubert);

12^o L'alignement kl, dirigé en ligne droite de l'extrémité du précédent sur l'angle l de la façade de la maison Albert.

Art. 2. Les terrains nécessaires à la rectification et à l'élargissement des rues dépendant des parties de la traverse de Bouillon susmentionnées, conformément à ce qui précède, seront au besoin empris et occupés de la manière prescrite par les lois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 3. Notre ministre des travaux publics (M. Em. Van Hoorbeke) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

215. — 12 JUIN 1851. — *Loi qui ouvre des crédits supplémentaires aux budgets de la dette publique, du ministère des finances, des non-valeurs et remboursements des exercices 1850 et 1851 (1).* (Monit. du 19 juin 1851.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits supplémentaires sont alloués au département des finances jusqu'à concurrence de trois cent quarante-cinq mille huit cent vingt-sept francs quatre-vingt-quinze centimes (fr. 345,827 95 c.), savoir :

Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS ET SERVICES.	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés.	
				1850.	1851.
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.					
1	Intérêts et frais de la dette flottante (année 1850).	I.	19	76,700 »	»
2	Remboursement des obligations des emprunts de 1848, émises pour souscriptions volontaires . . .	Id.	23 bis.	9,530 »	»
AU BUDGET DES FINANCES.					
<i>Administration centrale.</i>					
3	Personnel.	Id.	2	»	6,500 »
4	Matériel	»	4	»	3,500 »
<i>Administration du trésor public.</i>					
5	Traitement des directeurs et agents du trésor. . . .	II.	9	»	57,000 »
6	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents du trésor	»	10	»	7,750 »

(1) Présentation à la chambre des représentants le 19 février 1851. — Rapport par M. Ch. Rousselle. — Discussion et adoption le 30 avril, par 70 voix.

Rapport au sénat par M. E. Cogels le 5 juin. — Discussion le 4 et adoption le 5, par 32 voix et 4 abstention.

Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS ET SERVICES.	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés.	
				1850.	1851.
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
7	Traitement des employés du service sédentaire (année 1846)	VII.	37	"	1,000 "
	Frais de bureau et de tournées (année 1849). 598 80				
8	Matériel (année 1849) } 267 69 } 582 63	"	38	"	1,151 45
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>				
	Dépenses diverses appartenant à des exercices clos, savoir :				
	Dépenses arriérées de l'année 1822. 7,134 44				
	Personnel du domaine. — Traitem. (1829). 317 46				
	Dépenses diverses de 1830 et 1831. 1,027 91				
	Frais de confection et de levée de plans (1839, 1840 et 1841) 588 "				
	Dépenses du domaine (1846 et 1849) 639 90				
	Attribution d'amendes forestières (1846). 25 34				
9	Personnel de l'enregistrem. (1844 à 1848). 2,866 66	VII.	39	"	23,110 97
	— du timbre (1847) 1,283 29				
	— du domaine (1847 et 1848) 1,012 68				
	— des forêts (1848 et 1849) 172 84				
	Matériel (1848) 27 75				
	— (1849) 5,472 78				
	Frais de poursuites et d'instances (1846, 1847, 1848 et 1849) 2,546 92				
10	Personnel des domaines (1851)	IV.	28	"	6,255 "
	<i>Dépenses extraordinaires résultant de condamnations judiciaires.</i>				
11	Provision due aux héritiers Dapsens	VII.	40	"	5,000 "
12	Frais d'instance contre la ville d'Ath et les héritiers Dupuis-Dupont de Saint.	"	41	"	6,560 76
13	Frais d'instance contre la ville de Herve	"	42	"	58,372 95
14	— contre la fabrique de l'église de Huy.	"	43	"	3,700 "
15	Remboursement de rentes hypothéquées sur l'hôtel de la cour des comptes.	"	44	"	25,596 82
	CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
	<i>Administration centrale.</i>				
16	Personnel (1850) 1,800	VII.	37	2,500 "	"
	Matériel (1850) 700				
	<i>Administration centrale.</i>				
17	Personnel (1851)	Id.	45	"	11,000 "
18	Matériel (1851)	Id.	46	"	8,000 "
19	Remises et indemnités des fonctionnaires chargés des recouvrements et du contrôle des recettes (crédit non limitatif)	Id.	47	"	34,000 "
	NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.				
20	Non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques (1850)	I.	5 bis.	15,000 "	"
21	Trésor public. — Remboursements divers (1850)	II.	13	4,000 "	"
	Totaux. fr.			107,730 "	238,097 95
					345,827 95

Art. 2. Ces crédits seront imputés sur les ressources de l'exercice 1851.

Art. 3. Une somme de quinze cent mille francs (fr. 1,500,000) sera portée au budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1851, sous la rubrique *Remboursements de versements faits pour le compte de la caisse générale de retraite*, et formera l'art. 8 bis de ce budget.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

des dotations pour l'exercice 1852 (1). (Monit. du 19 juin 1851.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de trois millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-deux francs soixante et quinze centimes (fr. 3,363,922 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

216. — 12 JUIN 1851. — *Loi contenant le budget*

Budget des dotations, pour l'exercice 1852.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 28 février 1832).	2,751,322 75	»	2,751,322 75
CHAPITRE II.			
Art. 2. Sénat.	40,000 »	»	40,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 3. Chambre des représentants.	422,000 »	3,500 »	425,500 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 4. Traitement des membres de la cour. . .	50,000 »	»	149,100 »
Art. 5. — du personnel des bureaux. . .	81,000 »	»	
Art. 6. Matériel et dépenses diverses.	16,900 »	»	
Art. 7. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200 »	»	
Total du budget des dotations. . . . fr.	3,362,422 75	3,500 »	3,365,922 75

217. — 13 JUIN 1851. — *Arrêté royal qui nomme le lieutenant général Anoul (P.) ministre de la guerre.* (Monit. du 14 juin 1851.)

sinage du sel brut dans les entrepôts publics (2). (Monit. du 19 juin 1851.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

218. — 14 JUIN 1851. — *Loi relative à l'emmagas-*

Art. 1^{er}. Par extension de la loi du 5 janvier

(1) Présentation à la chambre des représentants le 28 février 1851. — Rapport par M. Deman d'Attenrode le 13 mars et par M. H. de Baillet le 14 du même mois. — Discussion et adoption le 19 mai, par 70 voix. — Rapport au sénat par M. le comte Coghen le 31 mai. — Discussion le 2 et adoption le 3 juin, par 35 voix.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 13 mars 1851. — Rapport par M. Vermeire le 12 avril. — Discussion et adoption le 30, par 69 voix. — Rapport au sénat par M. Coghen le 31 mai. — Discussion le 2 et adoption le 3 juin, à l'unanimité des membres présents.